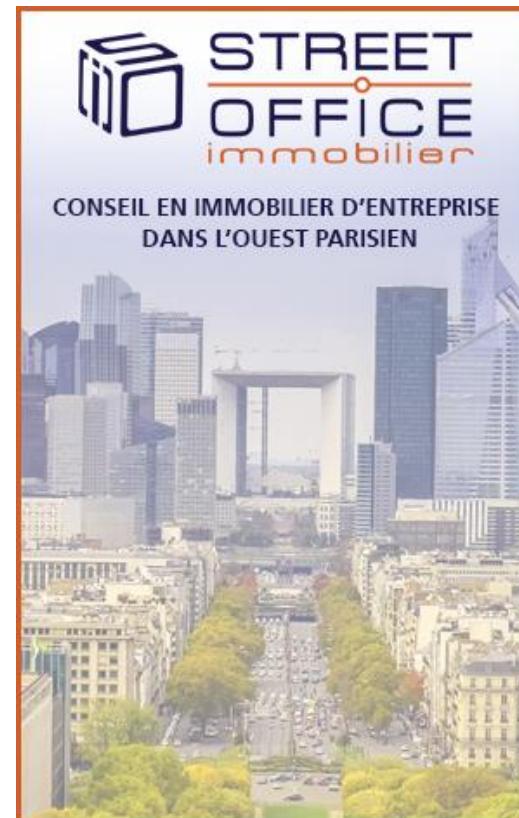


Les honoraires de l'agence

- ➔ à la location : 30% répartis entre le mandant et le preneur,
- ➔ à la vente : entre 5 et 7 % à la charge de l'acquéreur.



**STREET
OFFICE
immobilier**

CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE
DANS L'OUEST PARISIEN

Transaction et location
Conseil en investissement
Evaluations

contact@street-office.fr
01 55 17 00 00